

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2021-114

L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 octobre 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 20
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Philippe SUDRAT donne pouvoir à Christiane BARRY
Pierre MILLET-LACOMBE donne pouvoir à Patrick DARY
Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE
Marie-Madeleine LORIN donne pouvoir à Annick HUCHET
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Laurent GORYL
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Sandrine FUSADE

OBJET :

Avis conforme sur la
dérogation au principe du
repos dominical

Rapporteur : P. VERGNOLLE

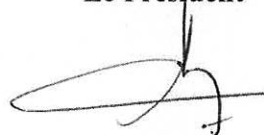
Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail relatif au repos dominical dans les commerces de détail ;

Considérant que dans ce cas de figure, la décision du Maire de déroger au principe du repos dominical doit être précédée de l'avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **émet** à l'unanimité, un avis favorable à une ouverture des commerces de Saint-Yrieix les dimanches suivants :

Dimanche de Pâques	Week-ends de l'Ascension et de Pentecôte	Soldes d'été + période estivale	Fêtes de Noël
17 avril 2022	29 mai 2022 5 juin 2022	17 juillet 2022 24 juillet 2022 31 juillet 2022 7 août 2022 14 août 2022 21 août 2022	4 décembre 2021 11 décembre 2021 18 décembre 2021

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20211019-DC2021850254-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.